

de procédure parlementaire (c'est-à-dire qu'il n'est pas un petit commis), il semble évident que les révélations dans l'affaire Munzinger font partie d'un plan ourdi par le gouvernement pour détourner l'attention vers le comportement du gouvernement Diefenbaker.

Cela semble étrange, bizarre, peut-être idiot. Mais c'est évidemment un plan que le gouvernement a adopté délibérément, avec l'assentiment du premier ministre. Comme on peut s'y attendre, on entendra désormais parler de beaucoup plus que de l'affaire Munzinger.

J'ai consigné cet article au compte rendu, monsieur l'Orateur, car il prouve quelque chose que nous autres, de ce côté-ci de la Chambre, avons eu un peu lents à comprendre, à savoir les déclarations faites en 1962 et rapportées cet après-midi, selon lesquelles le chef de l'opposition (M. Pearson), maintenant premier ministre, aurait annoncé à plusieurs reprises qu'il ne se passerait absolument rien à la Chambre tant que le gouvernement de l'époque ne serait pas défait. Ces propos ont fait la manchette d'un bout à l'autre du pays. C'est alors que fut instaurée cette politique de destruction du gouvernement au détriment même du Parlement et des députés. Je ne puis rien divulguer de ce que je sais pour la simple raison que je dois m'en tenir à mon serment comme membre du Conseil privé et au code de moralité que je me suis fixé.

Je rappelle maintenant aux membres du Crédit social qu'ils ont promis aux Canadiens, au cours de la dernière campagne électorale, d'appuyer le gouvernement sauf s'il s'agissait de corruption et d'actions douteuses. C'est la promesse qu'ils ont faite, j'en suis sûr, en toute sincérité. J'ai lutté aussi bien contre le Crédit social que contre les libéraux et le NPd. J'ai le droit de demander aux membres du Crédit social quel parti ils prennent sur une question comme celle-ci. Affirmeront-ils bien haut avec nous que personne, ni le monarque, ni son principal porte-parole, n'a le droit d'appliquer les principes d'un État policier aux membres de la Chambre?

En terminant, monsieur l'Orateur, je rappelle à nos amis du parti créditiste qu'aux élections de 1963, un nommé Dupuis s'est acharné contre eux. Il avait reçu l'ordre de s'attaquer aux créditistes. Il avait pour mission de suivre tous les membres du parti créditiste, de les accabler de sa voix tonitruante et de porter des accusations contre eux. N'est-ce pas vrai? Sans aucun doute. Cet homme est venu à la Chambre et le premier ministre actuel l'a récompensé en le nommant ministre. Même après avoir appris les allégations faites à son sujet par le gouvernement du Québec, le gouvernement l'a gardé à la Chambre et au sein du cabinet.

[L'hon. M. Hamilton.]

● (9.40 p.m.)

Les Créditistes savent, je pense, que s'ils veulent avoir le droit de survivre comme députés ou, collectivement, comme parti, ils doivent s'attendre à ce que, Dupuis disparu, quelqu'un d'autre prenne sa place. Nous entendons ce soir des rumeurs et des bruits sourds à ce propos.

Je demande aux députés ce qu'ils répondent, comme hommes et comme membres d'un parti, quand il leur est demandé si l'on peut se servir de la force policière à des fins qui n'a jamais été dans ses attributions: menacer et restreindre la liberté individuelle des députés.

Je suppose, monsieur l'Orateur, que nombreux sont les membres du parti libéral d'un bout à l'autre du pays qui se souviennent des principes du libéralisme, des luttes qu'il a fallu soutenir des siècles durant pour établir au pays la liberté des individus et de notre régime parlementaire. Les nombreux libéraux qui partagent ces principes avec tant d'autres se rappelleront que leur fidélité à ces principes passe avant leur dévouement au parti, malgré ce qu'on leur a inculqué depuis 50 ans environ.

En conséquence, je demande, ce soir, aux députés d'en face de réfléchir longuement et sérieusement avant de prendre une décision sur cette question. Si le gouvernement était défait demain soir, ils perdraient un premier ministre et un chef, mais la Chambre doit faire connaître son attitude. Un premier ministre ou toute autre personne peut-il appeler la force policière du pays pour lui demander de surveiller le comportement de tous les députés, depuis dix ans, afin de découvrir quelque action scandaleuse à utiliser comme une menace suspendue au-dessus de leur tête—ainsi que le signalent les manchettes des journaux—pendant 16 mois? J'espère, au nom des principes invoqués, que les députés, individuellement et collectivement, se lèveront nombreux demain et voteront comme des libéraux qui croient au libéralisme, et non au parti libéral. Qu'ils se rangent avec ceux d'entre nous qui luttons pour préserver les droits des individus à la Chambre, afin que nous n'ayons pas à craindre l'État policier.

M. Stewart: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable préopinant? On nous a entretenus beaucoup, ce soir, des dangers que présentent des allégations d'ordre général. Le député accepte-t-il la responsabilité quant à l'exactitude de l'article qu'aurait écrit M. Douglas Fisher, et sur lequel il s'appuie si solidement dans l'argument qu'il a présenté à la Chambre ce soir?